



CORPORATION CHARBONE HYDROGÈNE

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Aux actionnaires de Corporation Charbone Hydrogène :

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« **Assemblée** ») des actionnaires (les « **Actionnaires** ») détenant des actions ordinaires (les « **Actions ordinaires** ») de Corporation Charbone Hydrogène (la « **Société** ») sera tenue au moyen d'une webémission en direct au lien suivant : at <https://bit.ly/3FVj7Wx>, mardi le 19 décembre 2023 à 10 h 00 (heure normale de l'Est) aux fins suivantes :

1. Présenter les états financiers annuels de la Société pour les exercices terminés le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 et le rapport des auditeurs externes y afférent (les « **États financiers** »);
2. élire chacun des administrateurs désigné dans la circulaire de sollicitation de procuration ci-jointe (la « **Circulaire** »), soit Mena Beshay, André Halley, Dave B. Gagnon, Frédéric Lecoq et François Vitez, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés;
3. nommer KPMG s.e.n.c.r.l. en tant qu'auditeur externe de la Société et autoriser les administrateurs à déterminer sa rémunération;
4. considérer et, s'il est jugé à propos, approuver, avec ou sans modification, une résolution dont le texte est reproduit à l'Annexe « A » de la Circulaire concernant la confirmation du régime d'options d'achat d'actions de la Société, le tout tel que décrit dans la Circulaire; et
5. approuver le règlement de dettes de rémunération au management par l'émission d'actions ordinaires de la Société;
6. examiner toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'Assemblée ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La Circulaire pour l'Assemblée est jointe au présent avis de convocation de l'Assemblée.

Brossard (Québec), le 17 novembre 2023.

Par ordre du Conseil,

(s) Dave B. Gagnon _____

Dave B. Gagnon

Président et chef de la direction de la Société

La Société invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée par le biais d'une diffusion en direct sur une plateforme avec un vote en temps réel. Les participants sont priés de s'inscrire avant l'Assemblée et, dans tous les cas, avant 10 h 00 (heure normale de l'Est) le 19 décembre 2023. Les participants devront d'abord saisir leur nom et leur adresse électronique à l'adresse suivante : <https://bit.ly/3FVj7Wx>. Les participants recevront ensuite un courriel de confirmation contenant l'URL de l'Assemblée à l'adresse courriel qu'ils ont inscrit. Les Actionnaires auront une chance égale de participer à l'Assemblée par cette méthode, quelle que soit leur situation géographique. Comme toujours, nous encourageons les Actionnaires à exercer avant l'Assemblée les droits de vote rattachés à leurs Actions ordinaires.

Les Actionnaires de la Société dont les Actions ordinaires sont inscrites au registre de la Société à leur nom peuvent exercer leur droit de vote en assistant à l'Assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote. Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée par webémission en direct, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour l'Assemblée. Les procurations doivent être reçues par l'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société au plus tard à 10 h 00 (heure normale de l'Est) le 15 décembre 2023 ou au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la date et l'heure fixées pour la reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement ou de report par i) la poste, à l'adresse suivante : Compagnie Trust TSX, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1; ii) par télécopieur au 416-595-9593; iii) en appelant le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis 1-888-489-7352; (iv) en votant en ligne sur le site web suivant www.meeting-vote.com; ou v) par numérisation et transmission par courriel à l'adresse proxyvote@tmx.com.

Si vous n'êtes pas un Actionnaire inscrit mais que vous en êtes le propriétaire véritable, veuillez suivre les instructions à cet effet contenues dans la Circulaire.

Notification et accès

La Société utilise les procédures de notification et d'accès (les « **Procédures de notification et d'accès** ») en vertu du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti* et du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, pour la distribution de documents relatifs aux procurations aux actionnaires inscrits et véritables. Les Procédures de notification et d'accès sont un ensemble de règles qui permettent aux émetteurs assujettis de publier des versions électroniques des documents relatifs aux procurations (y compris les circulaires de sollicitation de procurations) et aux états financiers annuels par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR+** ») et d'un autre site web, plutôt que d'envoyer des copies papier de ces documents aux actionnaires. Les actionnaires recevront tout de même un avis de convocation à l'Assemblée, un formulaire de procuration et un formulaire d'instructions de vote par la poste.

Les actionnaires qui ont des questions sur les dispositions relatives aux Procédures de notification et d'accès peuvent contacter Compagnie Trust TSX au numéro sans frais 1-888-433-6443 ou par courriel à tsxt-fulfilment@tmx.com. Les actionnaires peuvent choisir de recevoir un exemplaire imprimé de la Circulaire et des États financiers en contactant Compagnie Trust TSX au numéro sans frais 1-888-433-6443 ou par courriel à tsxt-fulfilment@tmxl.com. Des copies électroniques de l'avis de convocation à l'Assemblée, de la Circulaire, du formulaire de procuration, du formulaire d'instructions de vote et des États financiers peuvent être consultées sur le profil SEDAR+ de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca, sur le site web de la Société à l'adresse <https://www.charbone.com/en/assemblee-annuelle-2023> à compter du 23 novembre 2023. La Société n'utilisera pas la procédure connue sous le nom d'« assemblage » en ce qui concerne l'utilisation des Procédures de notification et d'accès. Il y a assemblage lorsqu'un émetteur assujetti utilisant les Procédures de notification et d'accès fournit un exemplaire imprimé de la Circulaire et des autres documents pertinents relatifs à l'Assemblée à certains actionnaires avec le dossier de notification. En ce qui concerne l'Assemblée, tous les actionnaires recevront les documents requis en vertu

des Procédures de notification et d'accès, qui ne comprendront pas de copies imprimées de la Circulaire et des États financiers.

Veillez lire attentivement et intégralement la Circulaire avant de voter, car elle a été préparée pour vous aider à prendre une décision éclairée sur les questions à trancher. La Circulaire et les États financiers sont disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Afin de s'assurer que des exemplaires imprimés de la Circulaire et des États financiers puissent être remis à l'Actionnaire qui en fait la demande à temps pour qu'il puisse les examiner et renvoyer un formulaire d'instructions de vote ou un formulaire de procuration avant la date limite, il est fortement conseillé à l'Actionnaire de s'assurer que sa demande soit reçue au plus tard à 10 h 00 (heure normale de l'Est) le 5 décembre 2023.